

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT HUIT février à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, LAURENT Martine, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, LEMAIRE Christiane représentée par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par JACQUIER Hervé.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
22 février 2024	
Date d'affichage	
23 février 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Objet : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – Participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue du Huit Mai

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Beaulieu-sur-Loire, dans sa volonté de faire disparaître à terme les réseaux aériens des paysages urbains pour ainsi embellir les rues et sécuriser les riverains, a sollicité le Conseil Départemental pour l'enfouissement d'un poteau aérien situé rue du Huit Mai et proche de l'intersection de la Grande Rue, conformément à leur programme de travaux d'amélioration esthétique.

Conformément à son programme d'enfouissement des réseaux aériens pour cette année 2024, le Conseil Départemental du Loiret nous indique un coût prévisionnel des prestations sous maîtrise d'ouvrage départementale estimée à 24 000 € TTC (20 000 € HT), dans les conditions économiques actuelles. Le montant de la participation communale est fixé à 30 % du coût hors taxes de ces dépenses et s'élèverait donc à 6 000 €.

Cette estimation comprend :

- les ouvertures et remblaiements de fouilles, ainsi que les réfections de voirie ;
- la fourniture et la pose des ouvrages de distribution d'électricité ;
- la pose des fourreaux et des chambres pour les réseaux de télécommunication

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modalités de financement pour l'enfouissement du réseau aérien rue du Huit Mai.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Approuve la participation financière de la commune de Beaulieu-sur-Loire d'un montant estimé à 6 000 € pour ces travaux d'enfouissement situés rue du Huit Mai réalisés par le Conseil Départemental du Loiret.

Secrétaire de Séance,


Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET